

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1900.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Documents imprimés par ordre du Sénat.

COMMUNES. — Modification des limites séparatives de la ville de Gand et des communes de Mont-Saint-Amand, Oostacker et Wondelghem. — Projet de Loi (n° 7). — Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, par M. Léger (n° 9).

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT. — Modification de l'article 1^{er} de la loi du 15 mai 1846. — Projet de Loi (n° 3). — Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, par M. le Chevalier Descamps (n° 12).

CONFÉRENCE DE LA PAIX. — Approbation de l'Acte final ainsi que des conventions et déclarations qui y sont annexées, datés du 29 juillet 1899 et signés par la Belgique avec les Puissances représentées à la dite Conférence. — Projet de Loi (n° 5). — Rapport de la Commission des Affaires étrangères, par M. le Comte de Mérode Westerloo (n° 8).

INSTITUT ÉLECTRO-TECHNIQUE de l'Université de Liège. — Convention conclue avec M. le Sénateur Montefiore Levi en vue de l'extension du dit institut. — Projet de Loi (n° 4). — Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, par M. le Baron Bethune (n° 11).

LISTE d'adresses des membres du Sénat (n° 1).
» des Commissions du Sénat (n° 2).

OBSERVATOIRE. — Mise de l'ancien Observatoire de Bruxelles à la disposition du Prince Albert de Belgique. — Projet de Loi (n° 6). — Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, par M. le Baron Bethune (n° 10).